



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **32**
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : SUBVENTION 2017 ADELFA

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) –MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

P.TAURINYA – H.LLOBET (Brouilla)
 A. DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)

Certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-48-17ADELFA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le **Préfet** le **04/04/2017**

le

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

SUBVENTION ADELFA 2017

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la demande de contribution financière exprimée par l'Association ADELFA, auprès des établissements publics de coopération intercommunale du département ;

RAPPELLE l'action menée par ladite association, en charge de lutter contre les risques de grêle dans le département à partir d'un réseau de diffuseur d'iode d'argent ;

INFORME que la Communauté de Communes des Aspres a été sollicitée pour le renouvellement de son soutien financier à hauteur cette année 2017 de 1100 €.

PROPOSE ainsi d'allouer une subvention à l'association ADELFA à hauteur de **1100 €** au titre de l'année 2017.

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président


Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE D'allouer une subvention à l'association A.D.E.L.F.A (lutte contre la grêle) d'un montant de 1100 €.

PRECISE que l'inscription comptable sera imputée sur le budget primitif 2017 au compte 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


le Président,
René OLIVE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170330-48-17ADELFA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2017